

La Coopérative Agricole de BONNEVAL BEAUCE et PERCHE sélectionne et évalue ses fournisseurs sur la base de leur aptitude à satisfaire aux exigences de l'accord (exigences techniques, prix, délais) lesquelles incluent des exigences relatives à la qualité.

### **1. SÉLECTION**

La sélection des fournisseurs dépend de la « sensibilité » du produit et/ou de la prestation achetée.

Un fournisseur est dit « sensible » si la non-qualité de son produit ou de sa prestation entraîne une dégradation ou des difficultés importantes pour le maintien des activités céréales, développement, agrofournitures et fabrication de semences au sein de la coopérative.

- Les fournisseurs non sensibles sont sélectionnés sur la base de leur proximité géographique et du prix de leur proposition pour les spécifications de la commande (comparaison des propositions de ces fournisseurs).
- La sélection des fournisseurs sensibles est réalisée en fonction de leurs prestations antérieures (un fournisseur connu et apprécié par la Coopérative est automatiquement référencé).
- Tous les « nouveaux » fournisseurs sont sélectionnés sur la base de leur proximité géographique et du prix de leur proposition pour les spécifications de la commande (comparaison des propositions de ces fournisseurs). La « preuve » de la sélection du nouveau fournisseur est matérialisée par la signature du contrat, le passage d'une commande ou la validation de la facture.

### **2. ÉVALUATION**

Les prestataires de formation sont évalués sur la base de la synthèse des évaluations des participants à la formation dispensée par ce prestataire au moyen de l'enregistrement EN 8.4-1-1.

Les autres fournisseurs sensibles sont évalués sur la base de la cotation effectuée annuellement sur les critères : respect des délais de livraison, qualité des produits ou services, absence de non-conformités (produits endommagés, erreur produit, quantité...), compétitivité des prix, règlement des litiges, compétitivité des conditions, solvabilité, situation financière générale, notoriété de l'entreprise, qualité de la relation et du partenariat, niveau d'assistance dans la recherche et le développement et la réactivité dans la phase de consultation, l'expertise du personnel technique, le niveau d'expertise du personnel d'assistance technique au moyen de l'enregistrement EN 8.4-1-2

Seuls les principaux fournisseurs de semences, fertilisants et phytosanitaires sont évalués sur les mêmes critères.

Les multiplicateurs de semences sont évalués sur la base de la cotation effectuée annuellement sur les critères savoir faire (technicité, qualité de la récolte et isolement du lot) et fiabilité (culture, matériel, récolte et maturité) au moyen de l'enregistrement EN 8.4-1-3.

L'acceptation de ces fournisseurs (la moyenne des notes attribuées est supérieure ou égale à 2) est formulée pour une année en revue de direction

Une action peut être demandée en raison de résultats défavorables (moyenne des notes attribuées inférieure à 2) ou l'acceptation du fournisseur peut être reconsidérée en cas de modification importante de la nature des produits ou prestations requis.

La liste des fournisseurs agréés par service est mise à jour à l'issue de la revue de direction.

Le type de maîtrise exercée sur les fournisseurs sensibles est l'évaluation annuelle et la mesure de performances des fournisseurs au cours des livraisons.

La maîtrise des fournisseurs non sensibles est non applicable.

### 3. COMMUNICATION

Les entreprises extérieures sont sensibilisées par le responsable de service.

Le pilote doit également s'assurer que les personnes travaillant pour l'entreprise sont compétentes.

Le plan annuel de prévention et plan de prévention sont signés avant la réalisation de travaux dits dangereux.

Les spécifications d'achat sont décrites sur le descriptif des travaux.

Les critères d'acceptation sont spécifiés sur l'intention d'achat et reprises sur la lettre de commande destinée au fournisseur.

Si aucun critère n'est spécifié, l'acceptation du produit ou de la prestation se fait par défaut à la réception par vérification du respect des exigences (contrôle quantitatif ou qualitatif) ou respect des exigences du contrat.

prestation	descriptif des travaux	offre fournisseur	transmission de la commande	vérification
Transports	mail/bon de commande		mail/bon de commande	mail/bon de commande et facture
Surveillance et mesure	mail/bon de commande/contrat		mail/bon de commande/contrat	mail/bon de commande/contrat et facture
Travaux neufs	mail/bon de commande	devis	devis daté et signé bon pour acceptation prix, délais...	facture
Remplacement ou modification	mail/bon de commande	devis	devis daté et signé bon pour acceptation prix, délais...	facture
Dépannage	mail/bon de commande		mail/bon de commande	mail/bon de commande et facture
Informatique	mail/bon de commande ou demande d'intervention		mail/bon de commande ou demande d'intervention	mail/bon de commande ou demande d'intervention et facture
Conseils et formations	convention		convention signée	envoi du dossier à l'organisme de fond d'assurance formation
Audits	Informations relatives à l'entreprise	contrat	contrat	contrat et facture

Nom :	S. MAUPOU
Visa :	SM

**RÉDACTION**

Nom :	J. DEBOURGES
Visa :	JD

**VALIDATION**

Nom :	G. RIVET
Visa :	GR

**APPROBATION**